

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

SINISTRU 2020-04

SINISTRE 2020-04

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le 16 septembre 2019, lors d'une opération de débroussaillage du site des Bains de Pietrapola, un agent territorial de la Collectivité de Corse a endommagé le véhicule de « Sinistru 2020-04 » assuré chez Amaline Assurances.

En effet, le jet d'une pierre a brisé la lunette arrière de son véhicule stationnant sur le parking des Bains de Pietrapola.

Les faits ont été signalés au supérieur hiérarchique, et un rapport a été établi.

Amaline, assureur subrogé dans les droits de « Sinistru 2020-04 », sollicite la prise en charge par la Collectivité de Corse du montant du remplacement de sa lunette arrière, soit une somme de 405,43 euros conformément à la facture jointe à sa demande d'indemnisation.

Je vous propose en conséquence d'approuver l'accord du remboursement de ladite somme à Amaline Assurances.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.